



Gestion partagée de l'exploitation
Un couple marié suit sa propre voie.
Page 8

Sondage clients – Donnez-nous votre avis!
Participez au sondage et gagnez l'un des dix prix (au centre du magazine).

ASSURANCES	Vos questions, nos réponses	4
	Évolution des sociétés Agrisano	10
	Comprendre le certificat de prévoyance	12
LES GENS	Déjà attaché? Accidents mortels dans l'agriculture	6
	Gestion partagée de l'exploitation: anticiper les aléas de la vie	8
	Un bon plan d'excursion	11
	Idée déco et brico	17
	En coulisse: portrait d'un collaborateur	18
POLITIQUE	Quelle suite pour la réforme de l'AVS?	5
SANTÉ	Comblent les lacunes: pourquoi les rappels de vaccination sont utiles	14
	Saviez-vous que ...	16

MENTIONS LÉGALES

Photo de couverture Stefanie et Rolf Spycher-Gass d'Oltingen (BL) se partagent la gestion de leur ferme.

Édition Agrisano, Laurstrasse 10, 5201 Brugg | Composée de cinq entreprises, Agrisano met toutes les assurances à portée de main de la population agricole. Sur le plan organisationnel, Agrisano fait partie de l'Union suisse des paysans.

Rédaction Agrisano, Communication et Services Centraux, magazin@agrisano.ch **Photos** Agrisano, Pixabay, Adobe Stock

Traduction Service de traduction de l'Union suisse des paysans **Tirage** 102 411

paraît deux fois par an en français, en allemand et en italien

Impression Sprüngli Druck AG, Villmergen (produit de manière durable: pourlefutur.ch) **Disponible** en ligne sur www.agrisano.ch | © Agrisano





*Christian Scharpf
Directeur Fondation Agrisano SA,
Caisse-maladie Agrisano SA et Assurances Agrisano SA*

Il est facile de commenter l'histoire a posteriori – mais qui aurait pensé, il y a 30 ans, que la caisse-maladie Agrisano se développerait rapidement et continuellement et deviendrait un assureur de taille moyenne pour la couverture de base? Née d'un projet qui, aux yeux de nombreuses personnes, semblait impossible, Agrisano joue aujourd'hui un rôle sérieux sur le marché, avec quelque 139 000 assurés et un volume de primes de 482 millions de francs. À l'origine, Agrisano a été créée sous forme de fondation dans le but de proposer aux familles paysannes aussi bien l'assurance de base conformément à la loi sur l'assurance-maladie (LAMal) que les assurances complémentaires selon la loi sur le contrat d'assurance (LCA). Elle est restée fidèle à cet objectif jusqu'à aujourd'hui. Son effectif comprend toujours plus de 50 pourcent des familles paysannes et de leurs employés, son public cible.

Une restructuration importante a eu lieu au 1^{er} janvier 2012. La Caisse-maladie Agrisano SA et la société Assurances Agrisano SA ont vu le jour. Aujourd'hui, la Caisse-maladie Agrisano SA gère l'assurance de base et les indemnités journalières en cas de maladie se-

lon la LAMal. La société Assurances Agrisano SA est compétente pour l'assurance complémentaire, réservée aux familles paysannes et à leurs employés. Le 1^{er} janvier 2019, les opérations LAA à court terme sont devenues indépendantes et ont été regroupées avec les opérations LAA à long terme auprès de la société Assurances Agrisano SA.

Les prestations d'assurance de base se trouvent sur un marché strictement réglementé. Certains changements en politique (notamment la compensation des risques entre les assureurs-maladie) ont conduit ces dernières années à une certaine dilution des avantages que la Caisse-maladie Agrisano SA offrait à ses membres. Néanmoins, cette année encore, grâce au concept d'assurance agricole, qui combine l'assurance de base et les assurances complémentaires, nous pourrions continuer d'offrir à nos clients les avantages qui ont fait leurs preuves par le passé.

Fidèles aux objectifs des fondateurs, nous voulons continuer à être au service de l'agriculture et à développer nos solutions d'assurance pour vous. Nous vous remercions de votre confiance!

ENGAGEMENT

Agrisano soutient de nombreuses manifestations et organisations agricoles dans toute la Suisse. Apprenez-en davantage ici:



VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES



Stefan Stauber
Responsable ACIJ/LAA

Mon collaborateur va prendre un congé sans solde de deux mois. Est-il toujours assuré contre les accidents pendant cette période?

Les travailleurs sont assurés contre les conséquences des accidents conformément aux dispositions de la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA). Cette couverture est valable tant qu'un salaire est versé. Après la fin du droit au salaire, le législateur prévoit le maintien de la couverture d'assurance pendant 31 jours. Ensuite, elle cesse de produire ses effets, même si la personne anciennement assurée a encore un emploi, comme en cas de congé non payé.

Il est toutefois possible de remédier à cette absence de couverture avec l'assurance par convention en passant par l'assureur LAA de l'employeur. Elle garantit une couverture d'assurance-accidents sans interruption. Il est important que l'assurance soit souscrite dans les 31 jours suivant la fin du droit au salaire. Une conclusion ultérieure n'est plus possible. L'assurance par convention peut être conclue pour une durée d'un à six mois. La procédure est très simple: l'assurance par convention est conclue si la prime est versée dans les délais visés. La quittance de versement fait alors office de police d'assurance.

Pour obtenir des informations plus détaillées sur l'étendue de la couverture et les coûts (actuellement 45 CHF par mois chez Agrisano),

adressez-vous à votre assurance-accidents, par exemple au service LAA d'Agrisano ou à votre agence régionale.



L'AVS – ET MAINTENANT?

Les lois évoluent lentement mais constamment: dans le dernier magazine clients, nous avons déjà donné des informations sur la réforme de l'AVS et de la prévoyance professionnelle. Nous reprenons donc où nous en étions dans l'avancement des travaux.

La réforme de la prévoyance professionnelle (LPP) a été adoptée par le Conseil national fin 2021 et doit maintenant être examinée par le Conseil des États. L'objectif est de maintenir le niveau actuel des rentes prévu par la LPP en mettant à jour les dispositions relatives au seuil d'accès, à la déduction de coordination et au taux de conversion ainsi qu'en procédant à une certaine redistribution, tout en améliorant la situation des personnes à faible revenu. Il s'agit là d'un objet très complexe et controversé. Dans la version qu'il a adoptée, le Conseil national a décidé de quelques ajustements qui contiennent des points critiques pour l'agriculture et qui seront certainement examinés au Conseil des États. La réforme de la LPP aura encore un long chemin à parcourir avant de recueillir une majorité. La situation est différente en ce qui concerne la réforme de l'AVS: sur le fond, le Parlement a adopté cette dernière. Elle aurait en principe dû entrer en vigueur telle quelle sans référendum. Voici les points à retenir:

- ▶ Harmonisation de l'âge de référence entre hommes et femmes à 65 ans dans l'AVS et la prévoyance professionnelle
- ▶ Relèvement par étapes de 64 à 65 ans (trois mois par année) de l'âge de référence des femmes
- ▶ Mesures de compensation pour les femmes de la génération transitoire (9 ans)
- ▶ Flexibilisation de l'âge du départ à la retraite (entre 63 et 70 ans)
- ▶ Incitations à poursuivre l'activité lucrative après 65 ans
- ▶ Financement additionnel par une hausse de la TVA de 0,4 points de pourcentage

Dans tous les cas, le peuple suisse devra voter sur la hausse de la TVA, laquelle est soumise au référendum obligatoire. Un référendum a déjà été lancé avec succès contre la modification de la loi sur l'AVS. Les deux projets seront donc probablement soumis au vote du peuple au cours du second semestre 2022. Le cas échéant, la réforme de l'AVS pourrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Cependant, toutes ces dispositions sont étroitement liées: la hausse de la TVA n'entrera en vigueur que si les autres mesures sont acceptées, et vice-versa.

Le bon fonctionnement du 1^{er} pilier est capital dans la prévoyance vieillesse et survivants des familles paysannes. Outre l'assurance d'un financement, un niveau de prestations qui, selon les directives AVS, doit couvrir les besoins vitaux, est décisif. En principe, la flexibilisation de la retraite offre aux personnes actives dans l'agriculture de meilleures possibilités de planifier leur départ à la retraite, car les aspects sanitaires et financiers peuvent être davantage pris en compte qu'auparavant. Les opposants à l'AVS 21 font valoir que cette réforme est un affront pour les femmes, car elles ne reçoivent pratiquement aucune compensation pour l'augmentation de l'âge de la retraite. En effet, la mauvaise rémunération des professions souvent associées aux femmes et les travaux d'entretien non rémunérés entraînent d'importantes lacunes de revenus pour de nombreuses femmes. Avec les mesures de compensation, le Parlement a tenté d'atténuer autant que possible les conséquences négatives pour les femmes de la génération transitoire.

LES GENS

DÉJÀ ATTACHÉ?

www.dejaattache.ch



L'année dernière, 25 accidents mortels ont eu lieu dans l'agriculture. Bien que ce nombre soit en légère baisse, la plupart des accidents mortels de ces 25 dernières années impliquaient des véhicules agricoles à moteur.

Les agriculteurs et les agricultrices vivent dangereusement. Le travail dans les champs, les étables et les prairies, en particulier sur des terrains en pente, comporte de nombreux dangers. Les chutes de haut, les accidents liés au bûcheronnage, à la manipulation de machines ou les accidents dans les silos ont souvent une issue fatale. Ceux qui impliquent des véhicules agricoles, que ce soit sur la route ou ailleurs, causent souvent des blessures graves, voire la mort, parce que le conducteur n'était pas attaché.

Les tracteurs peuvent se renverser n'importe où, même dans les champs en passant sur une grosse pierre. Même les véhicules adaptés à la pente et les camionnettes ne sont pas complètement à l'abri d'un éventuel renversement. Les personnes qui ne portent pas de ceinture de sécurité risquent d'être éjectées du véhicule, voire d'être coincées sous celui-ci. Ce n'est qu'avec la ceinture de sécurité que le conducteur a la garantie de rester dans la cabine de sécurité et, partant, peut avoir de bonnes chances de survie.

N. L. de Staffebach (AG), employé dans une entreprise de travaux agricoles, a survécu avec beaucoup de chance à une chute de son tracteur. Après avoir attelé deux remorques, il a oublié d'actionner les freins avant de partir. Ses collègues étant déjà partis, il devait se dépêcher de les rattraper. Alors qu'il roulait à 40 km/h, il a franchi une bosse et a freiné. Les freins de la remorque n'ayant pas fonctionné, le tracteur a dérapé et s'est renversé. Le conducteur a été éjecté de la cabine. «Si le tracteur s'était renversé après, je ne serais certainement plus là», raconte-t-il. «Je ne me sens plus à l'aise sans ceinture. Et je fais les choses plus doucement, car se précipiter peut distraire et conduire à des erreurs.»

Depuis, son chef et ses collègues s'attachent eux aussi systématiquement. Montrer l'exemple, en particulier en tant que supérieur, peut transformer de vieilles habitudes en une nouvelle routine plus consciencieuse. En effet, le port de la ceinture de sécurité doit devenir systématique. L'auto-collant blanc ou vert pour les tracteurs (voir ci-dessus) aide à s'en souvenir. Il peut être commandé gratuitement auprès du Service de prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA). En outre, il est possible d'acheter des panneaux rappelant le port de la ceinture aux conducteurs ainsi que des ceintures pour équiper les véhicules ultérieurement.

Pour les travaux en pente, il est recommandé de n'utiliser que des tracteurs dotés de quatre roues motrices, de roues jumelées et d'un bon profil de pneu. Mais il faut aussi avoir une bonne maîtrise du véhicule, car le travail en pente présente des difficultés différentes de celui dans les champs. C'est pourquoi le SPAA a développé un nouveau cours consacré à la conduite en pente.

Cours de conduite du SPAA

Le SPAA propose de nombreux cours de formation continue traitant des thèmes suivants:

- ▶ Les professionnels conduisent mieux: formation à la conduite de tracteurs et de remorques
- ▶ Arrimage du chargement: conduire avec un chargement sûr
- ▶ Conduire en pente: réduire les risques liés aux travaux en pente
- ▶ Sécurité routière: réglementations et technique automobile



ANTICIPER LES ALÉAS DE LA

Une exploitation dirigée à parts égales par un couple: dans la ferme de Stefanie et Rolf Spycher-Gass à Oltingen (BL), la propriété et la direction de l'exploitation sont partagées.

Une exploitation familiale où les parents mettent eux aussi la main à la pâte: bienvenue dans la ferme de Stefanie et Rolf Spycher-Gass! Comme de nombreuses autres, cette famille vit des vaches et des grandes cultures. Mais les chefs d'exploitation ont décidé de faire les choses un peu différemment: leur ferme est une société simple qu'ils dirigent ensemble. Elle appartient aux deux membres du couple, qui sont tous deux indépendants et en assument la responsabilité ensemble. «Nous voulions partager les responsabilités et prendre des décisions sur un pied d'égalité», raconte Stefanie Spycher. «En ce moment, nous discutons beaucoup de l'orientation future de notre entreprise. Nous ne nous reposons jamais sur les décisions de l'autre en disant (c'est ton entreprise, tu dois savoir ce que tu fais). La base de discussion est différente si les deux se sentent responsables».

En 2017, le couple a repris la ferme des parents de Stefanie. Au départ, rien ne prédisait avec certitude que Stefanie ferait ce pas. Si elle a toujours aimé donner un coup de main dans sa jeunesse, elle était souvent en vadrouille en tant que joueuse de basketball puis en occupant une fonction administrative dans un club. Elle a opté pour un apprentissage d'employée de commerce, a travaillé comme rédactrice dans un journal local et était plutôt heureuse. Lors d'un voyage en Australie, elle a eu envie de s'essayer au travail à la ferme pendant un an. Le métier lui a plu et elle a ainsi suivi une formation d'agricultrice. Rolf Spycher a pour sa part d'abord effectué une formation de forestier-bûcheron, puis de contremaître

en construction de routes, pour finalement apprendre lui aussi le métier d'agriculteur.

Dans sa ferme, certifiée bio depuis 1995, Stefanie s'occupe de l'administratif et partage la gestion du magasin de la ferme avec sa mère et une employée à temps partiel. Par ailleurs, elle aide partout où il y a urgence; à l'étable par exemple, dont son mari et son père sont responsables. Outre l'élevage laitier, la famille cultive du blé panifiable, de l'épeautre pur, des céréales fourragères et, depuis peu, de l'avoine alimentaire. S'y ajoutent des arbres fruitiers à haute-tige, des sapins de Noël, des prairies artificielles, du maïs d'ensilage et un élevage de la race Swiss Fleckvieh. Rolf est responsable des cultures et occupe également des emplois à temps partiel dans la forêt et le bâtiment. De temps en temps, des auxiliaires, des civilistes ainsi que des stagiaires Agriviva viennent donner un coup de main dans cette exploitation aux multiples facettes. Sans oublier les jumelles Julia et Lena (2014) et leur sœur cadette Ronja (2018), qui complètent la famille.

Depuis la naissance des jumelles, toute la famille est assurée chez Agrisano. «Le fait que les conseillers d'Agrisano connaissent eux aussi le secteur agricole et comprennent notre quotidien a une grande valeur. Nous apprécions également que notre conseiller nous renseigne sur des produits importants

VIE

et avantageux. Car il ne s'agit pas seulement de souscrire au modèle le moins cher», explique Rolf.

Le dernier entretien de conseil des Spycher-Gass auprès de l'agence régionale du canton de Bâle remonte à décembre 2021. Le thème principal du rendez-vous était l'optimisation de la prévention des risques, conçue pour que l'autre partenaire soit couvert en cas d'accident ou de maladie. «Il est impensable qu'au décès de son partenaire, on doive, de surcroît, faire face à des problèmes financiers parce qu'on n'a pas réglé la question auparavant, dit Stefanie. Bien sûr, chaque exploitation est différente, mais

les femmes doivent prendre les devants et se renseigner.» Et Rolf d'ajouter: «Que la femme travaille en dehors de l'exploitation ou qu'elle soit femme au foyer et aide à la ferme, les deux conjoints doivent être conscients de ce qui peut arriver si l'un d'eux est en incapacité de travailler. Par ailleurs, chacun devrait connaître le travail de l'autre, afin de pouvoir, par exemple, intervenir en cas d'accident ou organiser un remplacement dans un délai raisonnable.»

Pour en savoir plus
sur le conseil en assurances:



ÉVOLUTION POSITIVE

L'année dernière encore, Agrisano a su s'imposer dans le paysage des assurances grâce à son engagement clair dans l'agriculture, ses produits et ses conseils avisés.

L'évolution de l'adhésion aux assurances complémentaires d'Agrisano Assurances SA, spécialement élaborées pour la population paysanne, est positive au 1^{er} janvier 2022. Des clients de toutes les catégories d'âge ont souscrit à l'assurance complémentaire AGRI-spécial. L'assurance indemnité journalière, indispensable pour les paysannes et les paysans, affiche également une croissance réjouissante.

Par ailleurs, plus de 24 000 agricultrices et agriculteurs sont désormais assurés auprès de l'assurance de protection juridique paysanne AGRI-protect, qui comprend une couverture combinée pour la vie privée, la circulation routière et l'entreprise.

La progression positive témoigne de la confiance des assurés.

L'évolution du nombre de souscriptions à l'assurance obligatoire des soins d'Agrisano SA est très différente d'un canton à l'autre. D'un point de vue global, on constate un léger recul. Cependant, environ 90 pour cent des départs concernent des personnes qui ne sont pas issues du milieu agricole et qui ne peuvent donc pas profiter de l'ensemble des prestations de conseil et d'assurance.

L'assurance globale offre aux exploitations agricoles une solution d'assurance com-

plète pour leurs employés extrafamiliaux, une administration simple et des primes attrayantes. Malgré un marché en perte de vitesse, l'assurance globale enregistre une croissance continue, au niveau tant du nombre d'exploitations affiliées que des adhésions et des masses salariales assurées.

La demande pour les plans de prévoyance d'Agrisano Prevos et de la Fondation Agrisano demeure soutenue. Plus de 32 000 personnes ont désormais souscrit une assurance-risque ou épargne facultative. Il s'agit là d'une croissance de 3 pour cent en un an.

Cette progression positive ne va pas de soi; elle témoigne de la confiance des assurés et pousse Agrisano à tenir ses engagements. L'assurance veut continuer à se démarquer de ses concurrents par un bon service à la clientèle, une palette de produits sur mesure pour l'agriculture et une qualité de travail élevée. En tant que prestataire de services de l'Union suisse des paysans, elle fera tout pour garder ce cap à l'avenir.



Un bon plan d'excursion

Jardin botanique de l'Université de Zurich

Le jardin de l'Université de Zurich (à ne pas confondre avec l'Ancien Jardin botanique) présente sur 5,6 ha environ 7 000 espèces de plantes provenant de zones climatiques les plus diverses. Il est ouvert tous les jours et l'entrée est gratuite. www.bg.uzh.ch

Conseil de Maria Fescina-Oliverio, collaboratrice des services centraux

Dans chaque numéro, une collaboratrice ou un collaborateur du siège principal d'Agrisano vous proposent une excursion.

COMPRENDRE LE CERTIFICAT

Le certificat de prévoyance donne un aperçu actuel du capital épargné et des prestations prévues en cas de retraite, d'invalidité ou de décès. En mai, tous les assurés ayant souscrit à un plan de prévoyance vieillesse dans le cadre de la prévoyance professionnelle facultative (pilier 2b) auprès d'Agrisano Prevos reçoivent leur certificat d'assurance personnel au 1^{er} janvier de l'année en cours. Nous expliquons les différentes informations contenues dans le certificat.

- 1 Le **revenu annuel assuré** pour la couverture risque est déterminant pour le calcul des prestations de risque assurées. Vous pouvez adapter à tout moment, même en cours d'année, le revenu annuel assuré pour la **prévoyance vieillesse** jusqu'à concurrence du revenu annuel assuré pour la couverture des risques.
- 2 Indépendamment du plan de prévoyance choisi, une **rente annuelle d'invalidité** est assurée ainsi qu'une exonération des cotisations pour la couverture risque. Cette libération signifie qu'en cas d'invalidité et après l'expiration du délai d'attente, vous ne payez plus de primes pour la couverture des risques (en cas d'invalidité partielle au prorata). Si vous avez inclus une **exonération des cotisations pour la prévoyance vieillesse**, votre avoir de vieillesse sera crédité d'un apport correspondant au degré d'invalidité.
- 3 En cas de décès, une **rente annuelle de survivants** ainsi que l'éventuel **avoir de vieillesse** disponible sont dus. À la place de la rente, le conjoint ou le partenaire peut également demander le versement d'un capital unique.
- 4 La **part d'excédents** indique une éventuelle rémunération supplémentaire pour l'année d'assurance concernée. Si Agrisano Prevos ou son réassureur Swiss Life SA réalisent un gain de placement sur les fonds des clients, des excédents d'intérêts peuvent être attribués aux assurés.
- 5 L'**avoir de vieillesse** indique l'avoir de prévoyance personnelle à cette date.

agrisano

Certificat d'assurance au 01.01.2022
Prévoyance professionnelle facultative (pilier 2b)

Données générales

N° d'assuré(e)
Prénom
Nom
Date de naissance
Début de l'assurance
Plan de prévoyance

Revenu annuel assuré

1 Couverture risque
Prévoyance vieillesse

Couverture risque jusqu'à l'âge de 65 ans (max)

2 En cas d'invalidité: délai d'attente de 24 mois
Rente annuelle d'invalidité
Exonération des cotisations pour la couverture
Exonération des cotisations pour la prévoyance sur compte d'épargne)

3 En cas de décès:
Rente annuelle de survivants
Avoir de vieillesse (selon l'art. 13 du règlement)

Prévoyance vieillesse

4 Part d'excédents 2021 (versée au 01.01.2022)
5 Avoir de vieillesse au 01.01.2022
6 Cotisation annuelle pour la prévoyance
7 Avoir de vieillesse final* à l'âge de 65 ans
8 ou rente annuelle de vieillesse ** à partir de l'âge de 65 ans

* Projection supposant que le revenu assuré à l'âge de 65 ans restent inchangés jusqu'à l'âge réglementaire (65 ans).
** Rente annuelle de vieillesse calculée sur la base de l'excédent (4.6144%).

Taux d'intérêt minimal garanti en 2022: 0.6%

Primes, exigibilité des prestations et droits sur ce certificat reposent sur des bases actuelles.

Agrisano Prevos
Brugg, 28.04.2021

DE PRÉVOYANCE

- 6 La cotisation annuelle pour la prévoyance vieillesse représente l'apport net à l'avoir de vieillesse.
- 7 L'avoir de vieillesse final probable à l'âge de 65 ans (pour les femmes et les hommes) est calculé sur la base des conditions en vigueur à l'heure actuelle.
- 8 Le montant de la rente de vieillesse annuelle à partir de 65 ans dépend de l'avoir final de vieillesse disponible. Lorsque l'assuré atteint l'âge de 65 ans, l'avoir est converti en une rente de vieillesse garantie à vie au moyen du taux de conversion actuellement en vigueur.

Le certificat d'assurance est un document d'information non contraignant sur les prestations assurées à une date de référence donnée. Il ne s'agit pas d'un «titre au porteur», comme une police d'assurance-vie, et le détenteur n'est pas légitimé à percevoir les prestations dont le certificat justifie. Les cotisations ainsi que l'échéance et le droit aux prestations sont exclusivement régis par les dispositions du règlement de prévoyance correspondant.

Les collaborateurs des agences régionales de conseil en assurances, qui sont rattachées aux chambres cantonales d'agriculture, ainsi que le service de conseil d'Agrisano à Brugg sont à la disposition de la clientèle pour répondre aux questions relatives au certificat de prévoyance.

Explication détaillée du
certificat de prévoyance:



En savoir plus sur la prévoyance
professionnelle facultative (2b):



Agrisano Prevos
Prévoyance professionnelle facultative

U0681

monde

982

2016

ort (C)

CHF 40'000.00
CHF 36'000.00

adie et accident)

CHF 24'000.00

CHF 5'400.00

e risque
ce vieillesse (dépôt annuel

CHF 19'200.00
CHF 56'076.90

ent)

CHF 224.30

CHF 56'076.90

022)

CHF 7'200.00

vieillesse (20% du revenu assuré)

CHF 313'698.60

ns au 01.09.2047

CHF 14'475.30

rtir de 65 ans le 01.09.2047

ctuel (prévoyance vieillesse) et le taux d'intérêt minimal garanti en 2022
de la retraite.

base du taux de conversion actuellement en vigueur à l'âge de 65 ans
0%
aux prestations conformément au règlement. Toutes les indications figurant
uelles et ont un caractère purement informatif.

Laurstrasse 10 | 5201 Brugg | Téléphone +41 (0)56 461 78 33 | Fax +41 (0)56 461 71 06
prevos@agrisano.ch | www.agrisano.ch

COMBLER LES LACUNES DANS

Avant même la vaccination contre le Covid-19, les vaccins faisaient l'objet de discussions animées. Il ne faut pas oublier que la plupart des vaccins doivent être mis à jour pour éviter que les maladies ne se propagent à nouveau.

La variole est considérée comme éradiquée depuis 1980. Mais au 20^e siècle, la maladie avait encore tué 500 millions de personnes à travers le monde. L'histoire de la lutte contre la variole est aussi celle de la vaccination. En 1796, le médecin anglais Edward Jenner observe que les personnes infectées par une certaine éruption de vésicules sur le pis des vaches (variole de la vache) ne contractent jamais la variole. Une expérience sur un garçon confirme ses suppositions et deux ans plus tard, il publie les résultats de ses recherches.

À cette époque-là, les rumeurs et les théories du complot étaient déjà monnaie courante: certains croyaient par exemple qu'un vaccin pouvait transformer l'homme en vache. Et comme on utilisait du pus humain, des maladies comme la syphilis étaient parfois transmises. La confiance dans la nouvelle procédure et la volonté de se faire immuniser contre la variole ont diminué. Le scepticisme a encore augmenté lorsque de nouvelles vagues de variole sont apparues après un certain temps, y compris parmi les personnes vaccinées. En effet, le monde médical a d'abord dû apprendre qu'un vaccin n'immunise pas toujours pour toute la vie. De plus, dans le développement de certains vaccins, un travail peu soigné et des erreurs de production ont entraîné des revers et une perte de confiance.

C'est un fait: depuis la découverte des vaccins, il existe des sceptiques à leur égard.

LA COUVERTURE VACCINALE

Les points de vue divergent et la question de savoir qui décide de notre corps se pose. Aujourd'hui encore, les gens ont peur des effets secondaires ou des dommages causés par les vaccins. À l'heure actuelle, les vaccins font partie des produits pharmaceutiques les mieux contrôlés. Les états graves dus à la vaccination sont extrêmement rares. Associée à l'amélioration de l'hygiène et des conditions de vie, la vaccination a permis de réduire de beaucoup la mortalité infantile. Les maladies qui faisaient d'innombrables morts ont été fortement limitées, voire complètement éradiquées.

De nos jours, de nombreuses personnes oublient que certains vaccins doivent être mis à jour. De même, une immunisation de base manquante ou des vaccinations incomplètes devraient être rattrapées. L'objectif d'éradiquer la poliomyélite a déjà dû être repoussé plusieurs fois. En 2020, l'OMS a déploré le fait que, selon les estimations, 80 millions de bébés n'avaient pas été vaccinés contre cette maladie pendant la pandémie. La même année, plus de 200 000 personnes sont mortes de la poliomyélite. La rougeole se propage elle aussi de nouveau très vite.

Pour éviter que les maladies ne se propagent à nouveau, il est important de mettre à jour ses vaccins. En effet, lorsqu'un certain pourcentage de la population est vacciné contre une maladie donnée, l'agent pathogène ne circule plus (pour la rougeole par exemple, ce taux doit être de 95 pour cent). Cette immunité collective protège alors indirectement les personnes qui, pour diverses raisons, ne peuvent ou ne veulent pas se faire vacciner. Si la proportion de personnes vaccinées diminue, l'immunité disparaît et les maladies infectieuses se propagent à nouveau.

Qu'il s'agisse de la variole, de la peste ou de la grippe espagnole, la propagation de maladies dangereuses a été combattue très tôt, y compris par le confinement et la limitation des contacts. Au Moyen-Âge, les Italiens ont été les premiers à boucler des villes entières pour lutter contre la peste et à instaurer la quarantaine, qui était de 40 jours – d'où le nom actuel. En Allemagne, la première loi de lutte contre les épidémies date de 1400, et le royaume de Bavière a été le premier État au monde à introduire une vaccination obligatoire en 1807. Toutes les personnes n'ont pas le même risque de contracter une maladie ou de développer une complication dangereuse. Mais en se faisant vacciner, on se protège soi-même et on protège les autres.

Vaccins de base

Recommandés pour les nourrissons:

- ▶ Diphtérie et tétanos
- ▶ Coqueluche (Pertussis)
- ▶ Poliomyélite (paralysie infantile)
- ▶ Haemophilus influenza type b
- ▶ Hépatite B
- ▶ Rougeole, oreillons et rubéole (ROR)
- ▶ Pneumocoque (moins de 5 ans)

Pour les adolescents et les adultes:

- ▶ Hépatite B
- ▶ Varicelle
- ▶ Diphtérie et tétanos
- ▶ Coqueluche (Pertussis, jusqu'à 25 ans)
- ▶ Grippe (Influenza, à partir de 65 ans)
- ▶ Encéphalite à tiques (FSME)
- ▶ HPV (pour les adolescentes)

Plan de vaccination suisse:



SAVIEZ-VOUS
QUE ...

... les réactions de peur sont innées? La peur pousse à la fuite ou à la lutte, ce qui n'est pas toujours adapté. En effet, les personnes souffrant de troubles anxieux ont besoin d'aide. L'association Angst- und Panikhilfe Schweiz dispose d'une ligne d'assistance et fournit des possibilités de thérapie (en allemand).



... de nombreuses maladies peuvent être soulagées par un changement des habitudes alimentaires? Sur son site web, la «Société Suisse de Nutrition» donne des conseils sur l'alimentation en cas d'hypertension, de brûlures d'estomac, de diabète, de maladies rhumatismales, etc. ainsi qu'en cas d'allergies et d'intolérances.



... que les personnes concernées par le Covid long sont soutenues par l'association Altea? Cette structure propose un répertoire de médecins et de cliniques spécialisés ainsi que des offres de thérapie et d'autres informations utiles. Le réseau encourage les échanges entre les personnes touchées, les professionnels de la santé et les chercheurs.



Idée déco et brico

Donnez une seconde vie haute en couleur à vos objets!

Ne vous arrive-t-il jamais de vous lasser d'un objet chez vous, mais de ne tout de même pas vouloir vous en débarrasser? Si la réponse est oui, alors Décopatch® est une alternative. Cette technique permet de donner une nouvelle apparence à vos objets.

Pour ce bricolage, il vous faut du papier fin et de la colle Décopatch®, des ciseaux, un pinceau et du vernis. Vous pouvez prédessiner les formes que vous souhaitez utiliser ou simplement vous lancer. Découpez le papier ou déchirez-le. Ensuite, au fur et à mesure, appliquez la colle au pinceau sur les morceaux à coller. Puis saisissez le morceau de papier avec le pinceau, collez-le à l'endroit désiré et badigeonnez-le de colle. Il est préférable de faire des mouvements de pinceau du centre vers l'extérieur pour que le papier soit aussi lisse que possible. Les morceaux de papier peuvent aussi se chevaucher. Une fois le tout collé et séché, appliquez le vernis en guise de finition et le tour est joué!

Sandra Wessner, Mettau

Vous aimez la décoration et le bricolage? Partagez donc vos idées avec nous, avec les lectrices et les lecteurs! Si nous publions votre idée, vous recevrez un joli parapluie de poche Agrisano. Nous attendons avec plaisir vos suggestions!

Voici comment nous faire part de votre idée:



PORTRAIT D'UN COLLABORATEUR

Nom: Nick Schneider

Fonction: Apprenti de commerce en 3^e année

Hobbys: Vélo, baignade et stand-up paddle dans l'Aar

«ON NE M'A PAS SEULEMENT ATTRIBUÉ LES TÂCHES TYPIQUES D'UN APPRENTI»

Nick, dans le cadre de ton apprentissage d'employé de commerce à l'USP, tu passes aussi du temps chez Agrisano. Pourquoi as-tu choisi de faire ton apprentissage à l'Union Suisse des Paysans (USP)?

J'ai entendu parler de l'USP par un ami qui fait aussi son apprentissage ici. La formation me plaît beaucoup car les différentes entreprises la rendent extrêmement variée. Nous changeons d'entreprise tous les 6 mois, ce qui nous permet d'avoir un aperçu de différents domaines. Chez Agrisano, nous découvrons le travail lié aux assurances, chez Agriexpert, nous obtenons un aperçu de la fiducia, du droit et de l'évaluation, et chez Agrimpuls, nous nous familiarisons avec le placement des stagiaires et le droit du travail. Tous les apprentis travaillent au moins une fois dans la comptabilité, que ce soit à l'USP ou chez Agrisano. Il est plutôt rare de trouver un apprentissage avec des tâches aussi variées. Et je trouve sympa que nous soyons 9 apprentis.

Quels sont les départements d'Agrisano que tu as découverts et qu'est-ce qui t'a plu ici?

J'ai passé six mois au secrétariat général et six mois au département indemnités journalières. Dans ce service par exemple, j'ai tout de suite été intégré à l'équipe et j'ai pu prendre beaucoup de responsabilités. On ne m'a pas seulement confié les tâches typiques d'un apprenti; on m'a donné le sentiment d'être vraiment utile. J'ai même pu assister à une visite chez un client.

Quelles autres impressions positives as-tu de ton apprentissage?

L'USP est très généreuse avec ses apprentis. Si nécessaire, nous bénéficions d'un soutien scolaire au travail. Le matériel pédagogique est pris en charge, une semaine de vacances est offerte pour le séjour linguistique de préparation à l'examen final et le camp des apprentis est également gratuit pour nous. Ce sont des avantages



que toutes les entreprises formatrices n'offrent pas.

Vous participez à un camp d'apprentis? Comment cela se fait-il et que faites-vous là-bas?

Chaque année, nous passons une semaine dans une famille paysanne pour donner un coup de main. L'idée est de découvrir la vie de la population rurale. Je trouve toujours cela extrêmement passionnant. La plupart du temps, nous travaillons dans un pâturage sur des pentes de montagne escarpées et nous enlevons pierres et arbustes. Nous avons une journée de libre où nous pouvons faire quelque chose tous ensemble, comme jouer au bowling ou aller aux bains thermaux. Nous nous amusons toujours beaucoup ensemble.

Et que fais-tu de ton temps libre?

J'aime faire du vélo, notamment du vélo de descente en montagne. En été, je suis souvent au bord de l'Aar avec mes amis pour

me baigner ou faire du stand-up paddle.

L'année dernière, j'ai imprimé une collection de T-shirts en sérigraphie avec un ami. Nous voulions contrer les vêtements produits à bas prix et vendre des marchandises produites de manière durable. Notre bonnet, par exemple, est composé à 60 pour cent de fibres de bois, une matière qui nécessite beaucoup moins d'eau que le coton. Pour la vente, nous avons créé une boutique en ligne. Nous avons acquis toutes nos connaissances sur Internet. De nouveaux produits viendront bientôt s'ajouter, mais pour l'instant, c'est bien sûr l'examen final qui me préoccupe le plus.

Quels sont tes projets d'avenir une fois que tu auras terminé ton apprentissage?

Après mon apprentissage, j'aimerais obtenir ma maturité professionnelle et peut-être étudier l'économie plus tard. En tout cas, j'ai choisi la bonne voie avec un apprentissage en commerce.

agrisano

UTILISEZ-VOUS DÉJÀ NOTRE PORTAIL CLIENTS?

Vos avantages:

- ▶ Vous gérez vos données et documents ainsi que ceux de votre famille de manière simple et en tout temps.
- ▶ Vous consultez vos décomptes, factures et polices à tout moment.
- ▶ Vous aidez à faire l'économie de ressources précieuses et coûts.

**S'ENREGISTRER
MAINTENANT!**

sur www.agrisano.ch/fr →

ou en scannant
le code QR



PRÈS DE
CHEZ VOUS

DES CONSEILS AVISÉS

Agrisano est le centre de compétence pour les assurances et la prévoyance dans l'agriculture. Sur le plan opérationnel, le groupe fait partie des structures de l'Union suisse des paysans. Nos agences régionales sont rattachées aux chambres cantonales d'agriculture.

Nos clients bénéficient ainsi de conseils de haut niveau dans les secteurs de l'assurance et de l'agriculture. Si vous avez des questions, des préoccupations ou si vous souhaitez prendre rendez-vous, veuillez contacter votre agence régionale.

